



Alliance Française
Lille

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

I. CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum: Pour être admis à l'Alliance Française de Lille, l'apprenant(e) doit être âgé de 18 ans révolus ou de 16 ans révolus s'il/elle bénéficie d'une autorisation parentale.

Visa: L'Alliance Française de Lille ne peut être tenue pour responsable des difficultés d'obtention de visa long séjour ou de titre de séjour sur présentation d'un certificat de pré-inscription ou d'inscription dans un de ses cours.

II. FORMALITES D'INSCRIPTION

Quel que soit le mode d'inscription choisi, l'apprenant(e) non-débutant(e) doit impérativement passer un test d'évaluation en ligne ou au siège de l'Alliance Française de Lille, 2 rue Bernos 59800 Lille, au moment de l'inscription et au plus tard deux semaines avant le début des cours, afin d'avoir une place garantie dans le cours correspondant à son niveau.

Ensuite, l'apprenant(e) peut effectuer son inscription en suivant les étapes suivantes :

1. Remplir le formulaire d'inscription en ligne à partir du site internet www.af Lille.org ou au siège de l'Alliance Française de Lille.
2. Prendre connaissance des Conditions Générales de Vente et les accepter.
3. L'apprenant(e) recevra par mail son planning et une convocation à son premier cours la semaine précédant le début de ses cours.
4. L'apprenant(e) doit se présenter au service accueil de l'Alliance Française de Lille le premier jour des cours muni d'une pièce d'identité et, ainsi que du matériel pour suivre les cours (cahier et stylos).

III. CONDITIONS FINANCIÈRES

La participation aux cours dispensés par l'Alliance Française de Lille nécessite le paiement en euros des frais présentés dans le matériel promotionnel de l'Alliance Française de Lille (brochures, dépliant, site Internet).

Sessions (journée et soirée):

- Frais de première inscription d'un montant de 60 euros (40€ pour les demandeurs d'emploi et les étudiants sur présentation d'une preuve de leur statut) et doivent être acquittés le jour de l'inscription. Ces frais ne pas remboursables. Ils incluent les frais administratifs, le test de niveau et le matériel pédagogique utilisé lors du premier cours de groupe. Si l'apprenant(e) progresse et accède à un niveau supérieur, il/elle devra s'acquitter du paiement du livre du niveau supérieur, mais n'aura pas à régler à nouveau de frais d'inscription.
- Les frais de formation: un acompte de 50% de la totalité des sommes dues est demandé le jour de l'inscription. Le solde est à régler au plus tard 30 jours après la date d'inscription.

Une remise fidélité de 5% pour une 2^{ème} session de cours, de 7% pour une 3^{ème} session, de 10% pour la 4^{ème} session de 12% pour la 5^{ème} session et de 15% à partir de la 6^{ème} session ne sera appliquée que sur l'achat d'une session complète de cours si l'apprenant paye 50% des frais de formation au plus tard au dernier jour de la session précédente.

Pour ceux qui souhaitent s'inscrire pour une durée inférieure à une session, les frais de scolarité + les frais d'inscription devront être payés intégralement lors de l'inscription.

Attention !

Afin d'être en conformité avec les exigences de la Préfecture de Lille pour la délivrance d'un titre de séjour, les apprenant(e)s titulaires d'un visa long séjour pour études en France, doivent au moment de

leur inscription définitive, payer la totalité des frais de scolarité des 12 premières semaines de cours.

Cours individuels et semi-particuliers:

Le paiement de la totalité des cours particuliers ou semi-particuliers retenus (à l'unité ou par pack) avant le premier cours.

IV. MODALITÉS DE PAIEMENT

Le droit de première inscription et les frais de formation sont payables en espèces, par chèque bancaire payable en euros et dans une banque française, par carte de crédit (Visa, Eurocard Master Card) ou en ligne (virement bancaire) ou lien de paiement.

V. ABSENCES

Absences aux cours de groupe

En début de session, l'apprenant(e) s'engage à suivre l'intégralité des cours de la session afin de s'investir dans sa formation et de garantir une continuité dans son propre apprentissage mais aussi dans celui du groupe. Au premier jour de la session, il/elle peut informer l'administration de l'Alliance Française de Lille des cours auxquels il/elle prévoit d'être absent(e) (voyages, obligations professionnelles ou administratives, ...). Le prix de la session sera donc ajusté en fonction de ces indications lors du premier cours de la session.

Toute absence de quelque motif que ce soit, en cours de session ne peut faire l'objet d'un report ou d'un remboursement sauf cas de force majeure : maladie ou accident grave entraînant une immobilité, décès familial, départ définitif, ..., et sur présentation d'un justificatif.

En cas d'absence en cours de session, l'apprenant(e) prévendra le secrétariat le plus tôt possible par e-mail (info@af Lille.org), et mettra son /sa professeur(e). Ainsi, celui-ci/celle-ci pourra adapter son cours mais aussi lui envoyer le matériel pédagogique pour lui permettre de s'intégrer sans trop de difficulté au cours suivant.

Absences aux cours particuliers

Seuls les cours particuliers annulés au moins 48h à l'avance par mail à la fois au secrétariat (info@af Lille.org) et au professeur peuvent être reportés à une date ultérieure en accord avec l'enseignant, dans la limite de 3 reports sur la durée totale de la formation.

Un cours annulé moins de 48h à l'avance est dû.

VI. ANNULATION

L'apprenant(e) dispose d'un droit de rétractation de 7 jours selon la loi sans avoir à justifier d'un quelconque motif. Ce délai de rétractation court à compter de la date d'inscription (1^{er} paiement ou par signature du bordereau de réservation de cours). L'inscription implique l'acceptation sans réserve par l'apprenant(e) des Conditions Générales de Vente (disponibles sur le site de l'Alliance française de Lille ou par simple demande écrite).

Lorsque le délai de 7 jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. L'apprenant(e) souhaitant faire usage de son droit de rétractation est tenu de le notifier par mail à direction@af Lille.org ou par courrier à Alliance Française de Lille, 2 rue Bernos 59000 Lille.

Cas des cours de groupe:

- Annulation avant les 7 jours

En cas d'annulation avant les 7 jours, le montant des frais de scolarité fera l'objet d'un remboursement. En revanche, les frais de première inscription (60 €) correspondant aux frais de dossier seront conservés par l'Alliance Française de Lille et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un remboursement.

- Annulation après les 7 jours

Toute annulation devra être notifiée par courriel. L'annulation sera effective à compter de la date de réception de ce message. Dans ce cas, le montant des droits de première inscription sera conservé par l'Alliance Française de Lille. Le montant des cours payés et non pris ne sera remboursé qu'en cas de force majeure (cf. art 5).

L'Alliance française de Lille déduira, s'il y a lieu, les frais bancaires de la somme à rembourser.

- Annulation pour cause de refus de visa

En cas d'annulation pour refus de visa avant ou après les 7 jours, les frais de première inscription correspondant aux frais administratifs seront conservés par l'Alliance Française de Lille et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un remboursement.

- Annulation de la part de l'Alliance française de Lille

L'Alliance française de Lille se réserve le droit d'annuler un cours au plus tard 48h avant le début de la formation en cas d'effectifs insuffisants.

Elle pourra proposer une formation équivalente en mini-groupe pour le même tarif en ajustant la durée du cours. Ainsi, chaque séance sera écourtée de : **15 minutes pour un groupe de 4 étudiants et de 30 minutes pour un groupe de 3 étudiants**. En cas de nouvelles inscriptions dans le groupe en cours de session, la durée initialement prévue sera rétablie.

L'apprenant(e) sera en droit d'accepter ou de refuser cette proposition. En cas de refus, la totalité de ses versements lui sera rembour-

VI. REPORT

- *Avant le début des cours :*

L'apprenant(e) sera en droit de différer son inscription aux cours pour un report jusqu'au 31 décembre de l'année en cours ou dans une durée maximum de 6 mois. Un seul report est autorisé, sous réserve de la réception par l'Alliance Française de Lille d'une demande écrite au moins 15 jours ouvrés avant la date initialement prévue de début des cours.

- *Après le début des cours*

Une fois les cours commencés, et en cas d'absence à un ou plusieurs cours, aucun report ou remboursement ne pourra être accepté pour quelque raison que ce soit. Toutefois, en cas de survenance de maladie grave et/ou d'incapacité dûment justifiée par un certificat médical, empêchant de suivre les cours pendant une durée de plus de 4 semaines consécutives, l'apprenant(e) pourra demander le remboursement des frais de scolarité au prorata des cours non suivis (à l'exclusion des frais d'inscription qui restent acquis à l'Alliance française de Lille).

Il/Elle pourra également demander le report de ces cours jusqu'au 31 décembre de l'année en cours ou dans une durée maximum de 6 mois après la date d'interruption des cours.

VII. ASSURANCE

Les assurances maladie, accident et responsabilité civile sont obligatoires et à la charge de l'apprenant(e).

VIII. ATTESTATION D'ASSIDUITÉ

L'apprenant(e) est tenu(e) de suivre les cours avec assiduité et de s'investir dans son apprentissage s'il/si elle veut voir son niveau de langue progresser et pour ne pas perturber la progression du groupe. Une attestation de présence sera délivrée sur demande.

IX. EXCLUSION

En cas de manquement par l'apprenant(e) au règlement intérieur de l'Alliance Française de Lille, consultable à l'accueil, celle-ci se réserve le droit d'interrompre la formation de l'apprenant(e), sans remboursement de ses cours.

X. IMAGE

L'Alliance Française de Lille peut être amenée à prendre des photos des apprenant(e)s lors des cours, des sorties culturelles ou des événements organisés par l'Alliance Française de Lille et à les utiliser pour illustrer son site internet, une brochure, ses pages sur les réseaux sociaux... Si l'apprenant(e) refuse que son image soit utilisée, il/elle doit le notifier en bas de ce document.

XI. CONDITIONS SPECIFIQUES AUX COURS DE GROUPE

Pédagogie

- Les livres et cahiers d'exercices sont inclus dans les frais d'inscription pour le premier cours de groupe. Ils ne seront ni repris, ni échangés, à l'exception d'un changement de cours décidé par l'enseignant qui implique l'achat d'un nouveau livre. Si, à la fin d'une session, l'administration propose à l'apprenant(e) de passer dans un groupe de niveau supérieur, justifié par sa progression, ce(tte) dernier(ère) devra acheter un livre de niveau supérieur.

- Effectifs: L'Alliance Française de Lille propose des cours de groupe dont les effectifs peuvent aller de 5 à 12 personnes ; elle se réserve le droit d'annuler un groupe ou de raccourcir la durée des séances sans changement de tarif si l'effectif de 5 personnes n'est pas atteint en début de session. En cas de nouvelles inscriptions en cours de session, l'Alliance française de Lille doublera un groupe atteignant 13 personnes.

- En cas de présentation **d'un(e) seul(e) apprenant(e)** à une séance de groupe, les autres apprenant(e)s ayant ou non prévenu de leur absence, le formateur dispensera **50 % du temps** du cours initialement prévu (1h15 pour un cours de 2h30 par exemple). L'apprenant(e) bénéficiera ainsi d'un cours particulier à un tarif très avantageux et l'enseignant s'adaptera alors à la demande spécifique de l'apprenant(e).

Retard - changement de programme - modifications - conditions sanitaires

Aucun changement de rythme et d'horaire ne peut être accepté une fois que le programme de cours choisi initialement a débuté. Si toutefois un changement de rythme devait avoir lieu, le crédit ne serait pas remboursé sauf si ce changement a été décidé par l'Alliance Française de Lille.

L'Alliance Française de Lille se réserve le droit :

- d'annuler un cours où l'effectif serait insuffisant (moins de 5 personnes). Dans le cas où un autre cours de niveau équivalent ne pourrait être proposé, l'intégralité des frais de scolarité correspondants sera remboursée à l'apprenant(e). Si cette annulation devait affecter la totalité des cours choisis, les frais d'inscription seraient également remboursés.

- de modifier, en cas de nécessité, les horaires et le calendrier des cours, sous réserve d'en informer préalablement l'apprenant(e) et/ou le/la client(e).

- de programmer des cours en ligne à la place de cours en présentiel les mêmes jours et aux mêmes horaires, au cas où la situation sanitaire l'exigerait. Dans ce cas, l'apprenant sera tenu de poursuivre les cours jusqu'à la fin de la session comme il/elle s'y est engagé. Dans le cas où il/elle refuse de suivre les cours en ligne, aucun remboursement ne pourra être effectué.

XII. RECLAMATION

Toute réclamation doit être effectuée par écrit au plus tard 2 semaines après la fin des cours. En cas de litige, le tribunal de Lille sera désigné comme seule autorité compétente.